

EXTRAIT

DES DELIBERATIONS

DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 4 février 2019

Sous la présidence de : Monsieur Bernard FISCHER

Etaient
présents : Monsieur Bernard FISCHER, président de séance

Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Martine JUNG, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Nicolas MATT, secrétaires

Procuration(s) : Monsieur Etienne WOLF ayant donné pouvoir à Madame Christiane WOLFHUGEL, Madame Françoise BUFFET ayant donné pouvoir à Monsieur Nicolas MATT, Madame Frédérique MOZZICONACCI ayant donné pouvoir à Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Serge OEHLER ayant donné pouvoir à Madame Françoise BEY

Excusé(s) : Monsieur Frédéric BIERRY

Absent(s) : Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES

Rapporteur : Monsieur Philippe MEYER

N° CP/2019/015 - 52060 - Fonctionnement des collèges privés

Proposition d'attribution des dotations de fonctionnement 2019 aux collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer pour 2019 aux collèges privés sous contrat d'association un forfait d'externat – part fonctionnement matériel, d'un montant total de 1 751 554,24 € ;
- décide d'attribuer, à ces mêmes collèges privés, des dotations d'un montant total de 10 991,76 € au titre de l'ajustement du forfait d'externat 2017 – part fonctionnement matériel ;
- décide de répartir la somme totale de 1 762 546 € pour le forfait d'externat – part fonctionnement matériel, entre les collèges privés sous contrat d'association, selon les modalités figurant dans le tableau joint en annexe 1 à la présente délibération ;
- décide d'attribuer pour 2019 à ces mêmes collèges privés un forfait d'externat – part personnel, d'un montant total de 2 026 359,36 €, tel que détaillé dans le tableau joint en annexe 2 à la présente délibération.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Aurélie LACQUEMENT

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20190204-lmc1124182-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 07/02/19